

## ➤ Egalité professionnelle

Ici, on lit beaucoup d'engagements que nous ne pouvons que partager. La difficulté réside dans les outils concrets qui seront ou seraient mis en place pour veiller au respect de ces principes qui sont fondamentaux. Il a été rappelé que nous sommes dans une démarche « émergente » (l'entrée en force du télétravail). Le mot est joliment trouvé et on veut bien l'entendre. Cependant, comme déjà indiqué ci-dessus, nous sommes là sur un terrain essentiel, sur lequel il ne saura pas admissible de constater d'ici quelques temps que ce nouveau mode de travail a dégradé la situation en termes d'égalité professionnelle.

## ➤ Exercice du droit syndical

Grand virage vers la modernité : l'accord consacre les HMI/RMIS en visioconférence alors que depuis la mise en place du télétravail pour raison sanitaire l'administration s'y oppose. Toutefois, cela reste limité à un ressort territorial donné.

Comme quoi, on veut bien s'ouvrir au progrès, mais en traînant les pieds ... Ceci risque de nous forcer à contourner l'obstacle (dépôt de demandes simultanées), ce qui n'est pas vraiment la méthode la plus judicieuse. Sur ce point, Bercy va consulter les grandes augures de la DGAFP.

## ➤ Usages professionnelles et immobilier

Attention, voilà le sujet qui fâche !

Avec des mots choisis (une « réflexion sur l'utilisation des locaux », dans un souci « d'optimiser les surfaces » ...), le Secrétariat général avance à peine masqué : il nous prépare à une grande évolution en termes de locaux à disposition des agent.e.s.

L'argument massue (fort discutable ..) est de dire que, si un.e agent.e en est à 4 jours de non présence au service, il serait dispendieux de lui conserver un bureau fixe.

**Solidaires Finances** voit arriver là un joli train d'économies et une politique de réduction et de transformation des locaux (exemple : diminution des bureaux tels que Inous le connaissons à ce jour et mise en place de locaux collaboratifs ou communs). Nous assistons déjà à cette orientation dans des projets actuels concernant des cités administratives.

Par ailleurs, l'argument sur les 4 jours nous paraît quelque peu hors de propos. En effet, ce n'est vraiment pas la situation la plus fréquente loin s'en faut !

La fin, ou du moins la réduction drastique des bureaux attribués pose également le problème de la réversibilité du télétravail. Or, cette dernière est un principe que l'administration fait fi d'ignorer

Pour résumer, il est évident, pour **Solidaires Finances**, que le télétravail ne doit pas être le prétexte à casser le lien entre l'agent.e et son environnement de travail en termes de bureau, ni à introduire des différenciations qui risquent d'influer négativement sur le collectif de travail.

La question nous a été posée en creux de savoir si c'est un « irritant » pour nous. La réponse est non ... c'est un chiffon rouge ! Pour ce qui concerne **Solidaires Finances**, cette partie-là pourrait utilement ne pas figurer dans ce projet d'accord.

### Disposition finales

Ici, le sujet clé est le Comité de suivi : n'y participeront en principe que les signataires. C'est un peu la « carotte » à la signature, inhérente à ce type d'accord. Mais, pour ce qui concerne **Solidaires Finances**, ce n'est pas un critère suffisant. A notre sens, c'est avant tout le fait qu'il y ait une réelle « plus value » en termes de contenu. C'est à cette aune et après consultation que nous jugerons de l'opportunité d'une signature.

### Prochaine réunion

« filage » complet de l'accord

le 13 avril